

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 novembre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-357

présenté par
M. Tardy

ARTICLE 29

ÉTAT B

Mission « Enseignement scolaire »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	5 000 000	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Vie de l'élève	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	5 000 000
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Enseignement technique agricole	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
TOTAUX	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'équipement numérique se développe, dans le cadre du plan numérique (191 millions d'euros cette année).

Pourtant, le montant alloué à la formation des enseignants du second degré est en baisse.

Cet amendement vise à réhausser ces crédits (hors titre 2) pour assurer la formation des enseignants au numérique.

[Nota : En application des dispositions de la loi organique relative aux lois de finances, cette opération consisterait techniquement à retirer des crédits de l'action n°06 du programme 214 pour les reverser au profit de l'action n°10 (hors titre 2) « Formation des personnels enseignants et d'orientation » du programme 141.]